

Aux futurs étudiants de BTS 2^{ème} année,

Montardon, le 21 mai 2024,

Le conseil de classe du 2^{ème} semestre va statuer sur votre passage en 2^{ème} année de BTSA. Dans l'attente, il vous faut régler votre potentielle réinscription. Le dossier doit en effet être retourné dans l'établissement **au plus tard le 7 juin 2024. Je vous remercie par avance de respecter ce délai. A noter en revanche que votre inscription ne sera valide qu'après accord du conseil de classe.**

Je vous demande également d'être attentifs et de signaler tout changement, de numéro de téléphone, d'adresse... sur le dossier qui vous est transmis et qui sert de base notamment aux inscriptions à l'examen.

Les dates de rentrées sont fixées ainsi :

MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 : BTSA 2^{ème} ACSE - Aménagements Paysagers

8h Rentrée et réunion d'information à l'amphithéâtre. **(Présence obligatoire)**
Suivi d'un accueil en classe avec les professeurs coordonnateurs et de la reprise des cours

LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 : BTSA 2^{ème} Année Productions Animales (stage en entreprise du 2 au 6/09)

8h15 Accueil dans votre salle de cours
Suivi d'un temps avec les professeurs coordonnateurs et de la reprise des cours.

Dans l'attente de vous retrouver en pleine forme en septembre, je vous souhaite une bonne fin d'année scolaire, un très bon stage et de très bonnes vacances.

La proviseure adjointe,

Sandrine MIRASSOU



PIECES A FOURNIR : (les pièces à consulter ou à télécharger sont consultables en ligne dans la rubrique infos pratiques/LEGTA du site agrocampus64.fr)

- Dossier d'admission dûment complété et signé (attention plusieurs signatures sont nécessaires).
- Fiche d'urgence et Fiche de santé (**à télécharger sur le site et à compléter**)
- Coupon d'adhésion + Chèque de 20 € à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée (**si adhérent à l'Association Sportive du Lycée**), (**à télécharger sur le site**)
- Coupon d'adhésion + Chèque de 20 € à l'ordre de « Art'lequin » concernant l'Association Culturelle des élèves et étudiants, (**à télécharger sur le site**)
- **Si vous souhaitez le prélèvement automatique pour le paiement de la pension :**
 - Autorisation dûment complétée et signée (**à télécharger sur le site**)
 - Mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé (**à télécharger sur le site**)
- RIB (**obligatoire**)
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- **BOURSE DU CROUS :** Fournir la notification d'attribution conditionnelle du CROUS pour permettre le paiement.
- **Si véhicule (pièces à fournir) :**
 - 1/ Photocopie du permis de conduire
 - 2/ Photocopie de la carte grise
 - 3/ Attestation d'assurance